



Rapport de présentation des Orientations Budgétaires 2020

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population ondraise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2020, ainsi que la situation financière locale.

A. Le contexte économique

a. Perspectives internationale et nationale pour 2020

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la quasi-totalité des économies nationales devraient connaître une diminution de leur croissance en 2020. Cette diminution a déjà été amorcée en 2019, puisque le FMI a revu ses prévisions à la baisse avec une croissance mondiale qui devrait s'établir à 3%. Cette tendance est confirmée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) qui revoit ses prévisions de croissance à la baisse également.

Ces prévisions se justifient par plusieurs facteurs :

- la montée des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis depuis la décision de ces derniers d'augmenter les taxes sur les biens importés de Chine ;
- la persistance des incertitudes liées au Brexit ;
- la montée des tensions géopolitiques (entre les Etats-Unis et l'Iran notamment) qui favorise la hausse des prix de l'énergie.

Aux Etats-Unis, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a perdu de la vigueur après un début d'année plutôt dynamique. La persistance du conflit commercial avec la Chine entretient un climat d'incertitude marqué qui s'est traduit ces derniers mois par un fléchissement de l'investissement privé et des exportations.

Pour ce qui concerne la zone euro, elle devra se contenter d'une croissance de 1,2 % en 2019 et de 1,4 % en 2020. Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, la croissance a ralenti aux deuxième et troisième trimestres et stagne au quatrième trimestre. Ce ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie notamment en Allemagne et plus particulièrement dans le secteur automobile. La situation italienne soulève des craintes avec des estimations de croissance de 0% en 2019 et 0,5% en 2020. Toutefois, l'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Dans cet environnement international perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté. En effet, la croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Cette capacité de l'économie française à résister au ralentissement général

s'explique d'abord par la moindre exposition que ses voisins à la dégradation de la demande mondiale, ensuite et surtout, par la bonne tenue de la demande intérieure.

En 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance significatif grâce à cette demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par un relatif dynamisme de l'emploi et les mesures en faveur du pouvoir d'achat (baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, etc.). L'inflation devrait se stabiliser en 2020 à +1,2%. Ainsi, depuis plus d'un an, l'activité s'est installée sur un rythme assez stable et la situation devrait perdurer puisque le scénario de la Banque de France prévoit une croissance annuelle du PIB de 1,3% en 2019 et 2020, puis, 4% en 2021. Sous réserve d'une atténuation des tensions internationales, la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1%.

b. Loi de Finances pour 2020

Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la **Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) 2018-2022** qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPPF 2018-2022 précise : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc **un effort du secteur public local de 13 Mds€**, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;

- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2020 concernant les collectivités locales

- **Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales**

- La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.8 Md€.
- Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du FPIC à son niveau de 2019.

- **La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation**

Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020.

Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

En contre-partie, le gouvernement a prévu le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019.

Un coefficient correcteur « COCO » doit neutraliser les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

Il est à craindre une compensation non équilibrée pour les communes. En effet, la mise en place du « COCO » doit permettre d'assurer un principe de péréquation entre les communes surcompensées et sous-compensées. Mais l'on sait déjà que ce dispositif ne permettra pas l'équilibre général de la réforme. En effet, le produit du foncier bâti des départements est inférieur de 10.8Md€ au montant de TH à compenser. Si pour la première année, le gouvernement s'est engagé sur une compensation à l'euro près, rien n'est dit pour les années suivantes. L'état maintiendra-t-il la compensation, et si oui sur quelles ressources, ou les communes devront-elles prévoir une augmentation des taux ?

- **Revalorisation des valeurs locatives :**

Comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les **revaloriser de 0.9%** soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités

En outre, le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.

B. Les Orientations budgétaires

a- L'analyse rétrospective (2014/2019)

Les recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	Données issues des Comptes Administratifs					Données prévisionnelles
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
013 Atténuation de charges	32 470	41 088	58 685	52 578	81 984	34 518
	<i>dont 16 935 € liés à Capranie</i>					
70 Produit des services	593 655	525 006	586 415	554 179	612 378	607 227
	<i>dont 90 000 € de coupe de bois</i>	<i>dont 23 510 € de coupe de bois</i>	<i>dont 48 547 € de coupe de bois</i>	<i>dont 39 284 € de coupe de bois.</i>	<i>dont 40 139 € de coupe de bois.</i>	
72/ 042 Travaux en régie	88 286	73 954	70 594	67 735	96 388	68 606
73 Impôts et Taxes	2 998 665	3 151 731	3 243 946	3 589 367	3 651 457	3 927 239
<i>dont impôt locaux</i>	<i>2 702 552 (+4%)</i>	<i>2 843 954 (+5%)</i>	<i>2 875 016 (+1%)</i>	<i>3 028 427 (+5%)</i>	<i>3 090 667 (+2%)</i>	<i>3 258 994</i>
<i>Dont taxe communale sur les transactions immobilières</i>			<i>66 317</i>	<i>369 081</i>	<i>332 351</i>	<i>424 254</i>
74 Dotations, subventions	1 675 991	1 692 632	1 694 240	1 727 649	1 780 199	1 833 433
<i>dont DGF</i>	<i>646 206</i>	<i>556 000</i>	<i>464 534</i>	<i>428 572</i>	<i>441 942</i>	<i>454 627</i>
<i>dont DSR</i>	<i>251 719</i>	<i>317 868</i>	<i>355 509</i>	<i>420 749</i>	<i>455 468</i>	<i>485 716</i>
<i>dont dotations contrats aidés et fond d'amorçage TAP</i>	<i>113 198</i>	<i>106 771</i>	<i>107 752</i>	<i>87 346</i>	<i>61 744</i>	<i>46 590</i>
75 Autres produits de gestion	97 085	233 937	126 089	99 127	94 612	93 640
<i>dont excédent BA Lareuillot</i>	<i>-</i>	<i>133 000</i>	<i>18 800</i>	<i>-</i>		
77 Produits exceptionnels	450	2 403 851	9 956	1 618 736	4 059 639	1 186 007
			<i>Dont Vente terrain Hourcade et terrain PRI</i>	<i>Vente terrain ateliers municipaux</i>	<i>Ecritures Eco-quartier</i>	<i>Cessions Las Nazas + Ancienne Poste</i>

➤ Concernant les produits des services :

Ils progressent d'une année sur l'autre, ce sont surtout les services liés à l'enfance (restaurations scolaire, temps périscolaire, CLSH) qui sont en progression du fait de l'augmentation du nombre d'élève et de la fréquentation importante des services mis à la disposition des familles.

En 2019, la légère diminution observée est liée à la suppression de l'encaissement des droits de place des camping-cars par la police municipale

➤ Concernant les impôts et taxes :

Evolution assez stable du produit de la fiscalité locale, liée uniquement à l'évolution des bases, dans la mesure où les taux votés par le conseil municipal sont fixes depuis 2010 :

Rappel des taux d'imposition :

	TAUX
TAXE D'HABITATION	20.86
FONCIER BATI	31.61
FONCIER NON BATI	60.35

Evolution des bases entre 2014 et 2019 (Etat 1288 M) :

	2014	2016	2018	2019	Variation 2018/2019
TAXE D'HABITATION	6 777 953	7 206 442	7 526 010	7 824 410	4,0%
FONCIER BATI	4 103 844	4 447 779	4 718 231	4 969 915	5,3%
FONCIER NON BATI	49 198	46 916	48 563	53 938	11,1%

On note une progression des bases d'imposition, lié au développement du nombre de logements sur la commune.

Ce chapitre comptabilise également les recettes provenant de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Cette taxe a été particulièrement dynamique en 2019, puisqu'elle a permis d'encaisser plus de 424 000 € (340 000 € avaient été inscrits en prévisions budgétaires).

A noter également, une bonne progression en 2019 des recettes liées à la taxe de séjour. Plusieurs versements ont été effectués en fin d'année 2019 par les plateformes de location en ligne, ce qui n'a pas le cas jusqu'à présent.

➤ Concernant les dotations :

Bien qu'impactée par la diminution de la DGF entre 2014 et 2017, la commune d'Ondres a pu bénéficier d'une revalorisation constante de la DSR.

➤ Concernant les produits de gestion

Après avoir enregistré entre 2014 et 2016, des excédents liés au budget annexe de Larreuilot (ventes de terrains communaux), ces recettes composées des revenus du domaine de la commune (redevance versée dans le cadre des DSP, revenus locatifs (Bail commercial Larrendart, location salle Dous Maynadyes et Capranie ...) restent stables.

➤ Concernant les produits exceptionnels :

Sont comptabilisés les écritures de cessions d'actifs. Pour 2019, il s'agit de la vente des terrains Las Nazas (zone touristique) et de la vente du bâtiment de l'ancienne Poste, à la communauté de communes.

Les dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	Données issues des Comptes Administratifs					Données prévisionnelles
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 Charges à caractères général	1 435 859 (+2%)	1 415 340 (+1%)	1 497 439 (+5%)	1 475 664 (-1%)	1 502 987 (+1%)	1 564 863 (+4%)
012 Charges de personnel	3 061 334 (+9%)	3 154 619 (+3%)	3 366 073 (+6%)	3 588 790 (+6%)	3 665 719 (+2%)	3 651 302 (-0,4%)
014 Attenuation de produit (FPIC)	37 162 (+54%)	54 659 (+47%)	84 597 (+55%)	83 458 (-1%)	126 307 (+1,5%)	106 428 (-0,16 %)
65 Autres charges de gestion	400 014	446 896	435 897	431 953	461 987	473 906
66 Charges financières	163 333	152 796	141 150	131 072	141 496	128 820
67 Charges exceptionnelles	4 896	175	4 059		175	599
042 Transfert entre sections	134 552	2 548 629	170 098	1 802 581	4 281 233	1 398 697
			dont Cession terrain Hourcade et terrain PRL	dont cession terrain ateliers municipaux	Ecritures Eco-quartier	dont cessions Las Nazas + Ancienne Poste

➤ Concernant les charges à caractère général :

Dépenses dont l'évolution reste maîtrisée sur l'ensemble de la période. Une hausse marquée sur l'exercice 2019 qui s'explique en partie par le choix « d'externaliser » une partie de l'entretien saisonnier des espaces verts communaux à une entreprise privée.

➤ Concernant les charges de personnel :

Le choix évoqué ci-dessus, l'organigramme actuel, la suppression de longs arrêts maladie, ont permis de maîtriser l'évolution des dépenses de personnel ces deux dernières années, malgré les mesures gouvernementales (PPCR et transferts prime-points) visant à revaloriser la rémunération des fonctionnaires.

➤ Le FPIC :

La répartition « dérogatoire » du FPIC entre communes membres de la communauté de communes, a permis de limiter l'évolution de cette dépense liée aux transferts de compétences.

➤ Les charges financières :

Les intérêts de la dette sont en diminution du fait de l'effort de désendettement de la commune au profit de la valorisation de son patrimoine.

Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	Données issues des Comptes administratifs					Données prévisionnelles
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
10 Dotations fonds divers	956 337	632 447	713 657	365 222	558 006	782 493
<i>dont excédent affecté (1068)</i>	<i>700 000</i>	<i>265 300</i>	<i>263 763</i>	-	151 467	160 000
13 Subventions	202 009	274 541	657 460	633 807	97 096	269 326
16 Emprunt	500 000	-	-	1 480 000	-	
040 Transfert entre sections						
<i>Amortissement</i>	134 552	148 629	170 097	190 581	259 806	274 785
<i>Ecritures cessions d'actifs</i>		2 400 000		1 586 056	4 021 427	1 123 912
041 Eopération patrimoniales		2 140 439		222 256	3 734 596	64 413
		<i>Constatation portage foncier Hourcade + eco-</i>		<i>Constatation portage foncier Sallaberry +</i>	<i>Constatation portages fonciers eco-quartier</i>	

Le chapitre 10 englobe le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'affectation du résultat des exercices précédents.

A noter en 2019, une évolution de ce chapitre, liée à un versement de FCTVA conséquent (calculés sur les travaux d'investissement 2017 : CTM notamment) et un montant de taxe d'aménagement élevé (246 000 €).

Les dépenses d'investissement :

CHAPITRE	Données issues des Comptes administratifs					Données prévisionnelles
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunts et dettes						
<i>Remboursement Capital Emprunt</i>	305 410	309 745	326 917	336 125	397 718	407 714
<i>Acompte portage EPFL</i>				412 539	1 738 827	301 286
Dépenses d'équipements	1 795 976	4 594 172	1 556 757	3 036 826	3 087 155	856 662
040 Transferts entre section (tvx en ré	<i>88 286</i>	<i>73 954</i>	<i>70 594</i>	67 735	96 387	68 606
041 Eopération patrimoniales		2 140 439		222 256	3 734 596	64 413
					<i>Ecritures éco-quartier</i>	

Essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune et aux acquisitions et travaux réalisés.

En 2019, le montant des dépenses « d'équipement brut », à savoir 856 662, est inférieur à celui des années précédentes. Toutefois, les restes à réaliser s'élèvent à 1 058 839 € (essentiellement des travaux de voirie et de réseaux en cours de réalisation).

b- Les orientations pour le BP 2020

Les objectifs de la municipalité :

- Maintenir et continuer d'améliorer le niveau des services proposés à la population
- Maîtriser l'évolution globale des dépenses de fonctionnement
- Maintenir les taux de la fiscalité locale (stables depuis 2010),
- Dégager un autofinancement pour le financement des dépenses nouvelles d'investissement.

Hypothèses d'élaboration du BP 2020 :

Les recettes de fonctionnement :

- Maintien des dotations (DGF, DSR, DNP) au niveau atteint en 2019
- Produits des impôts : prise en compte d'une évolution des bases (+0.9 % décidée par l'Etat). La DDFIP a également lancé une revalorisation de certaines valeurs locatives de la commune, notamment pour intégrer des « éléments de confort » (chauffage, assainissement ...) qui n'étaient toujours pas pris en compte, il semblerait que près de 800 contribuables soient concernés.
Prévisions de recettes sur les droits de mutation dans la moyenne des encaissements de ces 2 dernières années

Les dépenses de fonctionnement :

- Volonté de maîtriser l'évolution des dépenses à caractère générale en travaillant sur les coûts de téléphonie, d'affranchissement, les consommables (fournitures administratives ...) pour essayer de dégager quelques marges de manœuvre pour d'autres types de dépenses.
- Poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale avec toutefois la volonté de renforcer les services qui en auront besoin.

En section d'investissement :

Les dépenses se limiteront aux projets d'ores et déjà engagés :

- Aménagement d'une espace dédié à la jeunesse et aux sports
- Construction d'un restaurant scolaire
- Divers aménagements de voirie

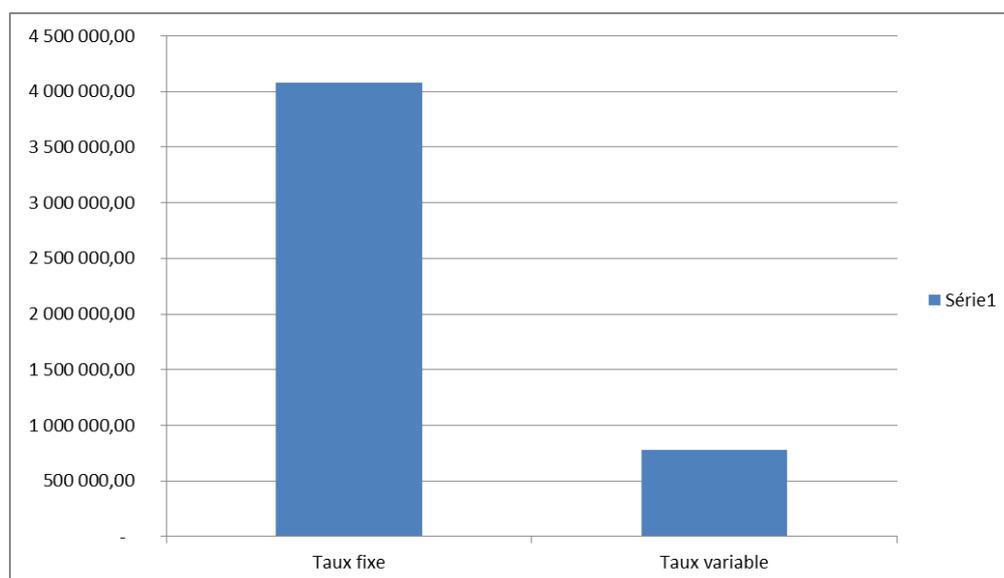
Ces dépenses seront financées par :

- L'excédent des exercices précédents
- Le FCTVA, la TAM
- Les subventions (DETR, participations CAF, département)
- La participation de l'opération Eco-quartier des Trois Fontaines
- Un emprunt d'équilibre qui sera mobilisé si cela s'avère nécessaire.

C- La dette communale :

S'agissant du stock de la dette, le capital restant dû à **fin 2013 s'élevait à 4 968 077 €**, contre **4 864 448 € à fin 2019**. La municipalité a fait le choix de stabiliser la dette, tout en maintenant un programme d'investissement conséquent.

Au 31/12/2019, la dette communale se compose de 13 emprunts dont 84 % à taux fixe et 16 % à taux variable.

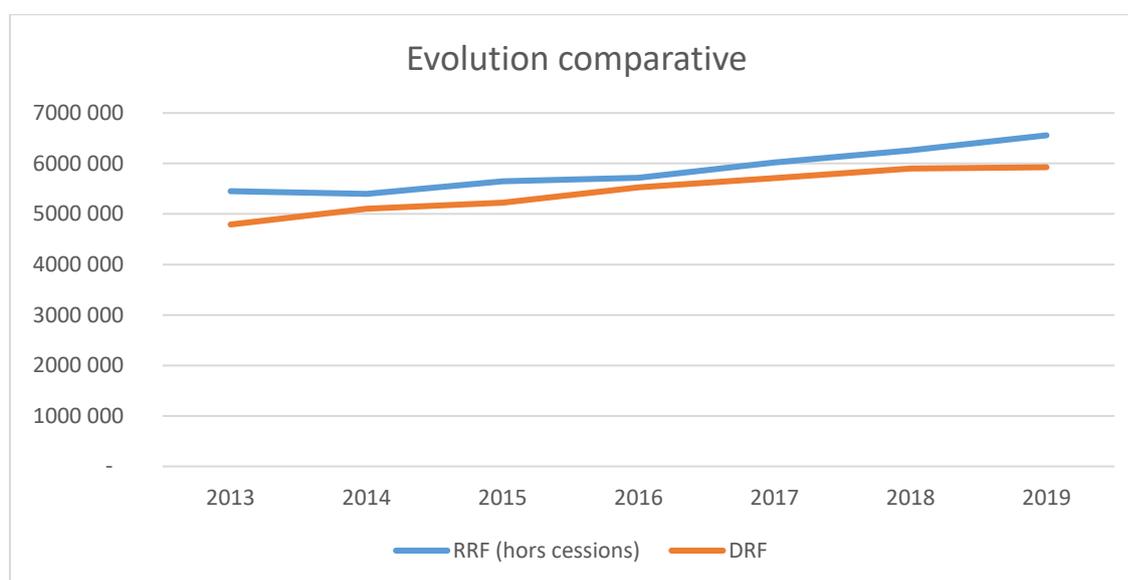


Examen du niveau d'endettement de la commune :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours dette au 31/12	4 968 077	5 162 667	4 852 922	4 526 005	4 669 880	5 272 162	4 864 448
Montant emprunté	700 000	500 000			1 480 000		
Annuité en capital	233 073	305 410	309 745	326 916	336 124	397 718	407 714
Intérêt de la dette	149 998	151 382	154 076	144 756	132 939	140 367	134 776
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	91%	96%	86%	79%	78%	84%	74%
Charge de la dette (annuité dette /RRF)	7%	8%	8%	8%	8%	9%	8%
Nbre d'années d'épargne brute nécessaire pour le remboursement de la dette)	7,53	17,46	11,48	23,82	15,00	14,65	7,69

L'effort de désendettement est rendu possible par une évolution des recettes qui reste plus élevée que l'évolution des dépenses. Il est indispensable de maintenir cette tendance.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 données prévisionnelles
Epargne brute	659 404	295 764	422 847	190 024	311 266	359 943	632 235
Epargne nette	426 331	- 9 646	113 102	- 136 892	- 24 858	- 37 775	214 100



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	659 404	295 764	422 847	190 024	311 266	359 943	632 235
Epargne nette	426 331	- 9 646	113 102	- 136 892	- 24 858	- 37 775	214 100

NB : Définitions :

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement.

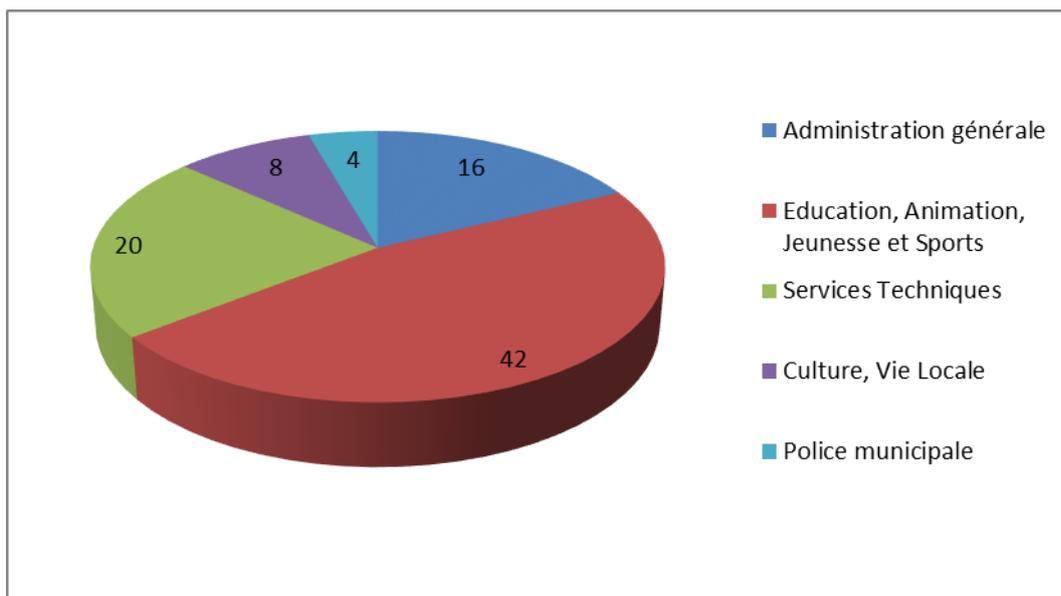
L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité

D- Les Ressources Humaines

Effectifs au 1^{er} janvier 2020 :

Agents en position d'activités (tous statuts) sur des emplois permanents	90
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	81
Non titulaires occupant un emploi permanent	9
* dont vacance temporaire d'emploi	3
* dont remplacements d'agents indisponibles, disponibilité, ...	6

Agents en positions d'activités (tous statuts) sur des emplois permanents	90	
Administration générale	16	18%
Education, Animation, Jeunesse et Sports	42	47%
Services Techniques	20	22%
Culture, Vie Locale	8	9%
Police municipale	4	4%



Agents non titulaires en position d'activités sur des emplois non permanents	36
Agents répondant à un besoin saisonnier (période estivale)	17
* dont service Enfance, Education, Animation	7
* dont services techniques	2
* dont surveillance de la baignade	6
* dont police municipale	2
Agents répondant à un accroissement d'activités	19
* dont service Enfance, Education, Animation	16
* dont culture, vie locale	1
* dont services techniques	2

Emplois permanents et non permanents	126	
Administration générale	16	13%
Enfance, Animation, Jeunesse et Sports (dont plage)	71	56%
Services Techniques	24	19%
Culture, Vie Locale	9	7%
Police municipale	6	5%

Les emplois permanents (90) correspondent à 88.2 ETP.

Les emplois non permanents (36) correspondent à 32.3 ETP

Répartition par catégorie statutaire :

Emplois permanents	
Catégorie A	6
Catégorie B	9
Catégorie C	75
Total	90

Emplois non permanents	
Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	36
Total	36

Masse salariale prévisionnelle	3 780 000	
Administration générale	585 000	15%
Education, Animation, Jeunesse et Sports	1 780 000	47%
Services Techniques	870 000	23%
Culture, Vie Locale	340 000	9%
Police municipale	205 000	5%